

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE 2016 106

Séance du jeudi 08 septembre 2016

Membres en exercice : 29

Date de la convocation: 02/09/2016

Présents : 17

*L'an deux mille seize et le huit septembre l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Pierre ALLIER,*

Votants: 17

Pour : 17

Contre : 0

**Secrétaire de
séance: Jean-Pierre
ALLIER**

Présents : Jean-Pierre ALLIER, Laurent ARBOUSSET, Catherine
BLACLARD, Patrick BRUN, Gilles CHABALIER, Yves
COMMANDRE, Albert DOUCHY, Christelle FOLCHER, François
FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Marie LION, Stephan
MAURIN, Daniel MOLINES, Dominique MOLINES, Michel RIOU,
Gilbert ROURE

Représentés:

Excusés: François BEGON, Nils BJORNSON LANGEN, Michèle
BUISSON, Paul COMMANDRE, Matthias CORNEVAUX, Regis
DURAND, Yves Elic LAURENT, Thierry MAZOYER, Gillian MC
HUGO, Yves SERVIERE, Françoise THYSS, Jean-Paul VELAY

Absents:

Objet: Le Cros - échange de parcelle - DE_2016_106

Monsieur le Maire présente la demande de monsieur Rouvière qui souhaite réaliser un échange de parcelles avec la commune. Voir plan ci-joint.

Monsieur le maire demande au conseil municipal l'autorisation de faire réaliser un document d'arpentage et de procéder ensuite à l'échange des parcelles.


Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **MANDATE** le Maire pour faire réaliser un document d'arpentage et procéder ensuite à l'échange des parcelles.

- **MANDATE** le Maire pour signer tous les documents nécessaires à cette transaction, y compris les actes notariés éventuels.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.

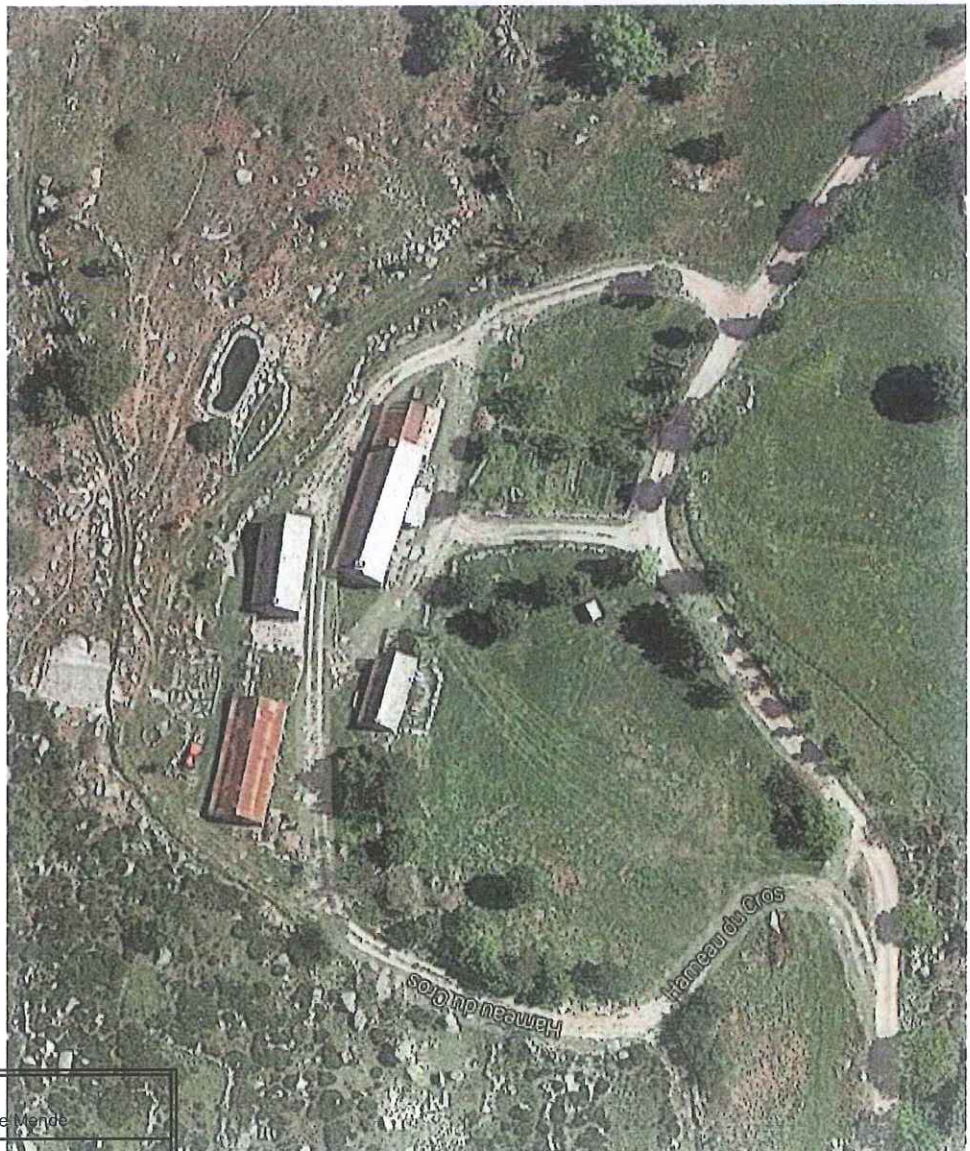
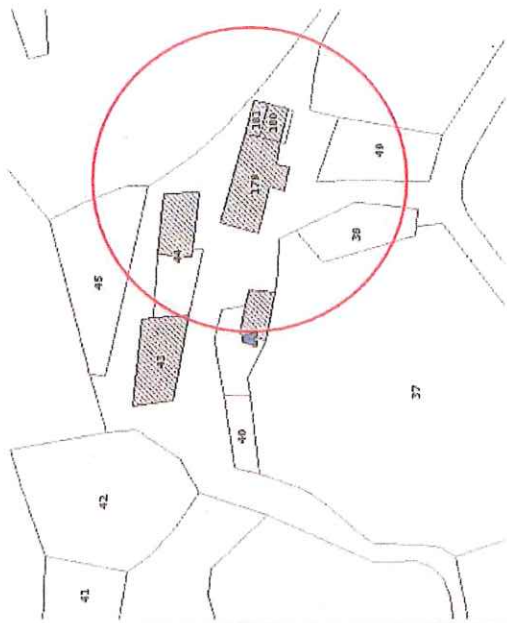
Le Maire, Alain Jaffard



RF Préfecture de Mende
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 23/09/2016 048-200057594-20160908-DE_2016_106-DE

Echanges de parcelles Le CROS

Francis ROUVIERE



RF Préfecture de la Gironde
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 23/09/2016 048-200057594-20160908-DE_2016_106-DE